

## Sommaire

1.	Le cadre général du compte administratif .....	1
2.	Analyse de la section de fonctionnement .....	1
3.	Analyse de la section d'investissement .....	4
4.	Analyse des résultats et des restes à réaliser de l'année 2023 .....	5
5.	Etat de la dette au 31 décembre 2023 .....	6
6.	Analyse de la capacité d'autofinancement 2020 - 2023 .....	6

## 1. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Allennes-les-Marais ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget de la commune. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2023 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## 2. Analyse de la section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

## b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Dépenses	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
011 - Charges à caractère général	834 710,12 €	830 678,03 €	1 030 713,07 €	853 514,45 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 557 876,59 €	1 671 146,94 €	1 818 532,54 €	1 862 106,61 €
65 - Autres charges de gestion courante	220 819,67 €	256 546,30 €	238 210,92 €	271 248,02 €
66 - Charges financières	48 152,82 €	46 244,12 €	46 285,39 €	47 471,18 €
67 - Charges exceptionnelles	1 335,10 €	926,52 €	999,10 €	1 379,41 €
68 - Dotation aux provisions et dépréciations			- €	110,30 €
<b>Sous total des dépenses réelles</b>	<b>2 662 894,30 €</b>	<b>2 805 541,91 €</b>	<b>3 134 741,02 €</b>	<b>3 035 829,97 €</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 745,95 €	73 028,14 €	54 760,06 €	72 088,51 €
<b>Sous total dépenses d'ordre</b>	<b>145 745,95 €</b>	<b>73 028,14 €</b>	<b>54 760,06 €</b>	<b>72 088,51 €</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 808 640,25 €</b>	<b>2 878 570,05 €</b>	<b>3 189 501,08 €</b>	<b>3 107 918,48 €</b>

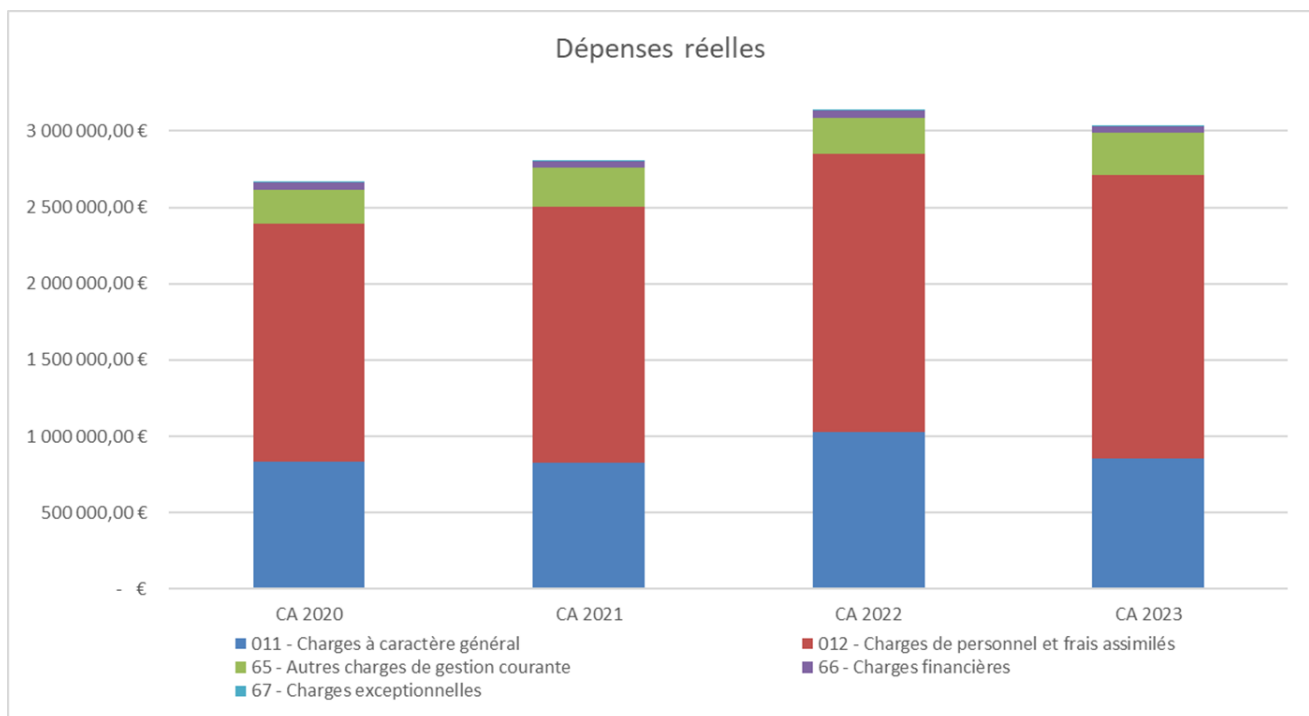
L'année 2023 est marquée par une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de -3,15 % par rapport à l'exercice 2022. Leur niveau reste toutefois nettement supérieur aux exercices 2021 et 2020.

Pour cet exercice nous retiendrons :

- ✓ La baisse des charges à caractère général (- 20,17 %) synonyme d'une gestion contrainte et rigoureuse des dépenses courantes et d'un impact limité de la crise énergétique en raison notamment des mesures mises en place en faveur de économies d'énergie.
- ✓ La hausse contenue des charges de personnel (+ 2,39 %). Sur cet exercice, il aura fallu absorber la hausse du point d'indice ainsi que le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.
- ✓ La hausse des charges de gestion courante (+ 13,86 %)
- ✓ La stabilité des charges financières

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

012 - Charges de personnel :	61,33 %
011 - Charges à caractère général :	28,11 %
65 - Charges de gestion courante :	8,97 %
66 - Charges financières :	1,57 %



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Recettes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
002 - Excédents de fonctionnement capitalisés de N-1			- €	- €
013 - Atténuation de charges	23 824,13 €	52 984,19 €	36 650,12 €	23 583,18 €
70 - Produits des services	192 048,85 €	202 974,78 €	205 555,90 €	194 479,00 €
73 - Impôts et taxes	1 925 951,22 €	2 035 457,04 €	1 934 812,87 €	2 261 967,96 €
74 - Dotations et participations	892 503,22 €	862 103,35 €	820 656,90 €	1 003 600,94 €
75 - Autres produits de gestion courante	83 881,84 €	100 638,62 €	107 074,29 €	119 518,41 €
76 - Produits financiers	7,00 €	27,18 €	30,30 €	47,47 €
77 - Produits exceptionnels	114 740,29 €	10 648,16 €	49 739,72 €	9 679,51 €
<b>Sous total des recettes réelles</b>	<b>3 232 956,55 €</b>	<b>3 264 833,32 €</b>	<b>3 154 520,10 €</b>	<b>3 612 876,47 €</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 477,20 €	89 268,63 €	32 995,34 €	12 245,39 €
<b>Sous total recettes d'ordre</b>	<b>65 477,20 €</b>	<b>89 268,63 €</b>	<b>32 995,34 €</b>	<b>12 245,39 €</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 298 433,75 €</b>	<b>3 354 101,95 €</b>	<b>3 187 515,44 €</b>	<b>3 625 121,86 €</b>

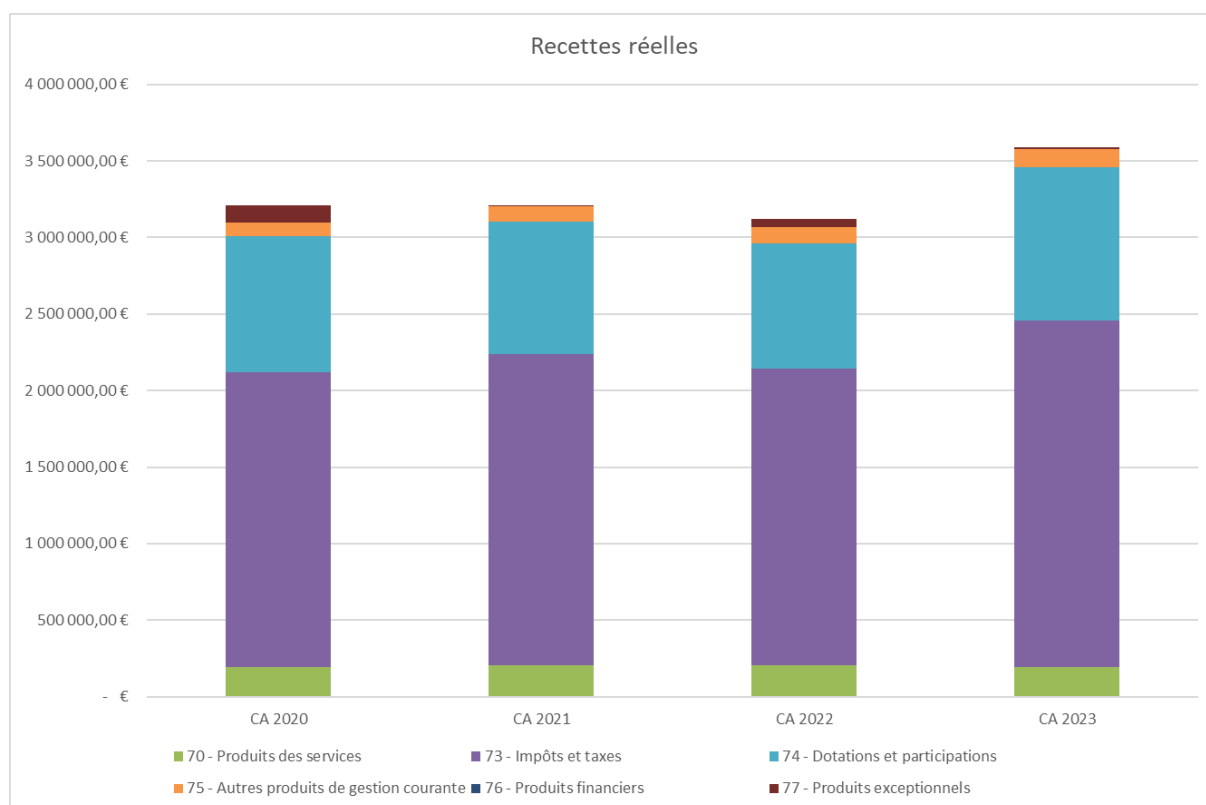
L'année 2023 est marquée par une hausse sensible des recettes réelles de fonctionnement de + 14,53 % par rapport à l'exercice 2022.

Pour cet exercice nous retiendrons :

- ✓ La baisse des produits des services (-5,38 %) dont il faudra analyser l'origine
- ✓ Une hausse du produit des impôts et taxes (+ 16,90 %) liée d'une part à la hausse des taux d'imposition mais aussi à la revalorisation des valeurs locatives (+7 %).
- ✓ Une importante hausse du produit des dotations et participations perçues (+ 22,29 %) liée principalement à l'enregistrement du filet de sécurité contre l'inflation versé en fin d'année, dotation non prévisible en début d'année.

En 2023, les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

73 - Impôts et taxes :	62,61 %
74 - Dotations et participations :	27,79 %
70 - Produits des services :	5,38 %
75 - Autres produits de gestion courante :	3,31 %
76 - Produits financiers :	
77 - Produits exceptionnels :	



### 3. Analyse de la section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

#### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de matériel technique et des travaux soit les équipements.

Après plusieurs années de dépenses importantes, l'année 2023 est marquée par une pause des investissements d'ampleur.

Dépenses	CA 2023
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	206 047,83 €
<b>Opérations d'équipement dont :</b>	100 371,18 €
110 - Illuminations de Noël	1 777,87 €
113 - Salle polyvalente	
120 - Cimetière	2 734,96 €
121 - Espace culturel	
122 - Maison médicale	
125 - Espace jeunesse	
128 - Acquisition de terrains	13 600,00 €
129 - Ecole maternelle + restaurant scolaire	46 918,06 €
130 - Ecole primaire Le Petit Prince	2 539,18 €
131 - Salle Sicot Coulon	6 720,00 €
132 - Réfection éclairage public	
133 - Vidéo surveillance	
40 - Mairie	2 539,18 €
52 - Acquisition matériel de camping	
61 - Matériel voirie et signalisation	306,60 €
66 - Matériel informatique	12 284,27 €
71 - Espaces verts	7 099,03 €
74 - Travaux divers bâtiments communaux	
82 - Matériel services techniques	3 852,03 €
93 - Achat d'un véhicule	
<b>Sous total des dépenses réelles</b>	<b>306 419,01 €</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	- €
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	12 245,39 €
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	3 600,00 €
<b>Sous total dépenses d'ordre</b>	<b>15 845,39 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>322 264,40 €</b>

Le budget d'investissement regroupe différents types de recettes :

- les recettes perçues au titre du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) liées aux investissements réalisés en N-2 et les dotations aux amortissements des immobilisations.
- les recettes liées à la mobilisation d'un nouvel emprunt
- les recettes perçues au titre des subventions par les partenaires institutionnels de la commune.

Recettes	CA 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	147 146,70 €
13 - Subventions d'investissement	77 370,87 €
23 - Immobilisations en cours	152,44 €
<b>Sous total des recettes réelles</b>	<b>324 670,01 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 088,51 €
041 - Opérations patrimoniales	3 600,00 €
<b>Sous total recettes d'ordre</b>	<b>75 688,51 €</b>
<b>Total recettes de d'investissement</b>	<b>400 358,52 €</b>

#### 4. Analyse des résultats et des restes à réaliser de l'année 2023

L'année 2023 se termine par deux résultats positifs qui viendront se cumuler aux excédents antérieurs :

- ✓ Section de fonctionnement : + 517 203,38 €
- ✓ Section d'investissement : + 78 094,12 €

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat 2023 (a - b) = c	Résultats antérieurs reportés (d)	Résultats cumulés à reporter (c + d) = e
<b>Section de Fonctionnement</b>	3 625 121,86 €	3 107 918,48 €	<b>517 203,38 €</b>	520 436,33 €	<b>1 037 639,71 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	400 358,52 €	322 264,40 €	<b>78 094,12 €</b>	99 699,73 €	<b>177 793,85 €</b>

Au 31 décembre 2023, les restes à réaliser sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Opération 40 - Mairie	2 223,06 €		
Opération 120 - Cimetière	15 000,00 €		
Opération 129 - Ecole maternelle et restaurant scolaire	54 153,48 €		
Opération 133 - Vidéosurveillance	150 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>221 376,54 €</b>	<b>Total</b>	
	<b>Soit un Solde de</b>		<b>- 221 376,54 €</b>

## 5. Etat de la dette au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, la dette en capital s'élève à 2 026 828,77 €. Ce montant intègre l'emprunt contracté en 2023 pour le déploiement de la vidéoprotection.

Code emprunt	Objet	Mt Initial	Dette en K au 01/01/24	Intérêts	Capital	Annuité	Dette en K au 31/12/24
MON276475EJR	Construction 6 logements Loc	583 755,78 €	160 396,00 €	9 976,63 €	36 545,68 €	46 522,31 €	123 850,32 €
MON209028EJR	Rénov Eglise	250 000,00 €	213 808,24 €	11 545,64 €	3 003,43 €	14 549,07 €	210 804,81 €
2640566/6654255	Rénov Ext Eglise	250 000,00 €	17 710,21 €	784,67 €	17 710,21 €	18 494,88 €	- €
MON516260EJR	Rénov Salle Léo Lagrange	600 000,00 €	275 000,00 €	2 895,63 €	50 000,00 €	52 895,63 €	225 000,00 €
MON527228EJR	Maison Médicale / PMI / Archives	450 000,00 €	398 196,63 €	7 755,10 €	12 147,34 €	19 902,44 €	386 049,29 €
U098613	Const Rest Scol	600 000,00 €	513 116,51 €	2 736,24 €	38 960,40 €	41 696,64 €	474 156,11 €
5490646	Const Rest Scol (prêt comp)	350 000,00 €	335 886,61 €	5 797,77 €	11 514,43 €	17 312,20 €	324 372,18 €
MON545055EJR	Vidéoprotection	100 000,00 €	95 872,42 €	3 597,34 €	8 500,82 €	12 098,16 €	87 371,60 €
<b>Sous-total 1641</b>		<b>3 183 755,78 €</b>	<b>2 009 986,62 €</b>	<b>45 089,02 €</b>	<b>178 382,31 €</b>	<b>223 471,33 €</b>	<b>1 831 604,31 €</b>
MON23462EJR	Const Béguinage	160 000,00 €	16 842,15 €	581,05 €	8 421,05 €	9 002,10 €	8 421,10 €
<b>Sous-total 16878</b>		<b>160 000,00 €</b>	<b>16 842,15 €</b>	<b>581,05 €</b>	<b>8 421,05 €</b>	<b>9 002,10 €</b>	<b>8 421,10 €</b>
<b>TOTAL DETTE</b>		<b>3 343 755,78 €</b>	<b>2 026 828,77 €</b>	<b>45 670,07 €</b>	<b>186 803,36 €</b>	<b>232 473,43 €</b>	<b>1 840 025,41 €</b>

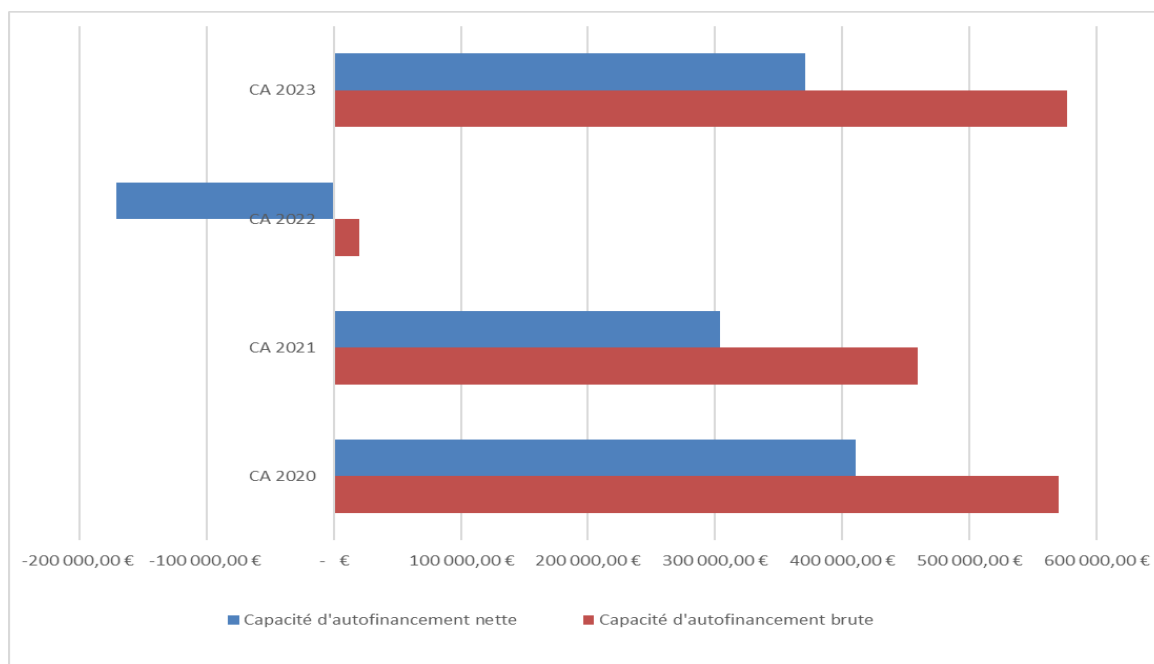
## 6. Analyse de la capacité d'autofinancement 2020 - 2023

La capacité d'autofinancement ou épargne est un indicateur financier utilisé pour déterminer la capacité d'une collectivité à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Il s'agit de la ressource disponible après exécution des opérations réelles de fonctionnement. On distingue :

- la CAF brute qui correspond à l'excédent de fonctionnement avant remboursement du capital de la dette
- la CAF nette qui intègre le remboursement du capital de la dette.

Après une année 2022 marquée par une nette dégradation de la capacité d'autofinancement, l'année 2023 marque le retour à une situation plus confortable.

Fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes réelles	3 232 956,55 €	3 264 833,32 €	3 155 020,10 €	3 612 876,47 €
Dépenses réelles	2 662 894,30 €	2 805 541,91 €	3 134 741,02 €	3 035 829,97 €
Capacité d'autofinancement brute	570 062,25 €	459 291,41 €	20 279,08 €	577 046,50 €
Capacité d'autofinancement nette	410 931,00 €	303 896,21 €	- 170 921,11 €	370 998,67 €



Fait à Allennes-Les-Marais, le 8 avril 2024  
Le Maire,

Gérard MAYOR.